

Compte-rendu réunion du Comité de quartier Montrouge Est du lundi 3 février 2025 de 18h30 à 20h15

Présents :

Membres de droit : Monsieur Jean-Pierre DAVIAUD, Président du comité de quartier. Madame Delphine BATALINE, représentante des entrepreneurs du quartier, Madame Dominique ARMANO-PELLAN, représentante de l'association de quartier.

Invités : Madame Marie-Sophie LESUEUR, Maire-Adjointe à la Citoyenneté, la Tranquillité résidentielle, la Propreté et la Vie des quartiers et Madame Sandrine BESNARD, Experte en transactions d'officines.

Membres du collège des habitants : Madame Karen PINOT, Madame Marie-Pierre DORVILLE, Madame Marie DESMONS-DOS SANTOS, Monsieur Christophe BERTHELOT, Monsieur Tum THACH, Monsieur Jean-Philippe BERNIER, Monsieur René CADOUEL, Madame Evin ASLAN, Monsieur Dominique CARTERON, Monsieur Benoit RICHER, Monsieur Julien REMAUD, Madame Hinda HEFAÏSSIA, Monsieur Marco MELLOUL et Monsieur Jean-Nicolas HELMER.

Excusés :

Membres de droit : Monsieur Jacques MELEDJE, Vice-Président du comité de quartier.

Membres du collège des habitants : Madame Sandrine BERNIER , Monsieur Luc SORREL-DEJERINE, Madame Chloé MICALLEF, Monsieur Jean-Bernard CARIOU et Madame Hayat ABERKANE.

Absents :

Madame Roxana VERMEL, Madame Alicia BENET, Madame Anne SOURCIS, Monsieur David WIZMAN, Monsieur Ewen GIBOIRE et Monsieur Renaud DURET.

N.B :

Membres de droit : pas de représentant pour les commerçants du quartier dans ce comité.

Rappel de l'ordre du jour :

- I. Intervention de Mme Sandrine BESNARD - Experte en transactions d'officines.
- II. Point sur les Budgets Participatifs.
- III. Compte-rendu des travaux et réflexions des commissions.
- IV. Échanges, remarques et questions diverses.

Monsieur Jean-Pierre Daviaud, Président du comité de quartier remercie les membres du comité de quartier de leur présence.

Avant de commencer la séance, les membres du Comité de quartier sont invités à choisir un volontaire pour **rédiger le compte-rendu synthétique de la réunion**. Ce compte-rendu devra être envoyé, par mail, au Pôle Démocratie Participative sous 15 jours. Si aucune personne n'est volontaire, le Pôle Démocratie Participative se chargera de la rédaction du compte-rendu.

I. Intervention de Madame Sandrine BESNARD - Experte en transactions d'officines.

Mme Besnard explique que l'ARS (l'agence régionale de santé) décide du nombre de pharmacies autorisé par ville, selon le nombre d'habitants. Pour la Ville de Montrouge, 11 pharmacies sont autorisées.

Pour qu'une pharmacie puisse éventuellement s'implanter à Montrouge Est, il faudrait que la ville atteigne 52 000 habitants, ou qu'une pharmacie de la ville ferme.

M. Daviaud profite de ce temps d'échange pour évoquer un sujet évoqué lors de la dernière réunion du Comité de quartier : l'implantation d'une boîte aux lettres dans le quartier. Il précise qu'un courrier est prêt à être envoyé à la Poste pour demander un test. Les membres du comité désignent comme lieu potentiel, la rue de la Vanne, à proximité du gymnase de la Vanne.

II. Echanges avec Madame Marie-Sophie LESUEUR, Maire-Adjointe à la Citoyenneté, la Tranquillité résidentielle, la Propreté et la Vie des quartiers suivis des remarques et questions diverses.

Suite à la dernière réunion du Comité de quartier Montrouge Est, les membres avaient souhaité inviter Madame LESUEUR pour évoquer en sa présence plusieurs problématiques du quartier concernant ses délégations.

Monsieur Jean-Pierre DAVIAUD profite de sa venue pour changer l'ordre du jour et évoquer les différentes remarques et questions diverses en point II.

Questions concernant les encombrants et la propreté :

De nombreuses personnes déposent encore leurs déchets le dimanche soir sans avoir contacté Vallée Sud, laissant les déchets traîner quelques jours. Est-il possible de refaire une campagne de sensibilisation ? Est-ce que la police municipale pourrait effectuer une ronde le dimanche soir et rappeler les consignes aux contrevenants ?

Réponse : Une nouvelle campagne sera programmée lors de l'annonce de la journée de la citoyenneté. Un inspecteur de voirie passe une fois par mois et d'autres inspecteurs sont actuellement en formation pour pouvoir être assermentés et renforcer cette présence d'ici fin 2025.

Sensibiliser les usagers sur l'interdiction des dépôts sauvages. En effet, au niveau du 46 rue de la Vanne (sortie garage) un dépôt sauvage s'est formé depuis quelques semaines. Serait-il possible de mettre un panneau (avec l'affichage adapté : Interdiction et amende de xx€) ?

Réponse : Les services de la ville vont prendre contact avec le gardien pour voir ce qui pourrait être mis en place et vont étudier la possibilité de mettre un panneau temporaire avec l'arrêté d'interdiction de dépôts sauvages. Une possibilité d'installer une caméra fixe sur l'année 2025 va également être envisagée. En attendant, le gardien peut faire une demande de gros volume à VSGP. Monsieur Jean-Philippe BERNIER, membre de ce comité et résident de cet immeuble propose de contacter la copropriété pour demander la possibilité de mettre des jardinières à cet endroit.

Concernant le passage du Général de Gaulle donnant sur l'avenue Aristide Briand, il est régulièrement nettoyé par le gardien, alors que c'est un passage public. Il avait également été suggéré de mettre des bancs anti-squat, qu'en est-il ?

Réponse : Les services de la propreté ont été alertés à ce sujet avec une demande de vigilance. Concernant les bancs anti-squat, la demande sera faite auprès des services techniques afin qu'ils étudient la faisabilité.

Une poubelle près de l'entrée du passage de l'école Maternelle Aristide Briand a été demandée car les résidents du foyer social jettent régulièrement leurs mégots et déchets (canettes de bière, etc....) sur la chaussée où dans le passage de l'école. Qu'en est-il de cette demande ? Pourrait-on demander au gérant du foyer de mettre également une poubelle devant leur entrée et d'insister auprès de ses usagers sur l'importance de respecter la tranquillité des riverains ?

Réponse : Une poubelle de rue à cet endroit vient d'être installée et la Police Municipale va régulièrement faire de la surveillance et discuter avec le gérant du foyer. De plus, suite à une demande express, le passage des écoles Aristide Briand a été entièrement nettoyé.

Les bacs de récupération des textiles sont en permanence pleins et des personnes viennent prendre des vêtements en laissant tout par terre. Que fait la ville pour y remédier ?

Réponses : La ville étudie la possibilité de retirer les bacs et de remplacer ce dispositif par un enlèvement à la demande en négociation avec VSGP.

Questions concernant la sécurité :

Le foyer près de l'école Aristide Briand : est-ce que la mairie pourrait demander aux responsables de l'établissement de veiller à ce que les personnes qui y séjournent ne consomment ni drogue (cannabis...) ni d'alcool (bières...) devant l'école, particulièrement aux heures d'ouverture, de déjeuner, de sortie et de ne pas importuner les femmes ? De nombreux parents d'élèves des écoles Briand ont remonté le sujet lors des conseils d'école.

Réponse : La Police Municipale a renforcé les patrouilles depuis plus d'un mois notamment à cet endroit et au niveau des passages souterrains de la RD920 (surtout à la tombée de la nuit).

Questions concernant la voirie :

Qu'en est-il des pavés qui se déchaussent à différents endroits sur la rue de la Vanne – et particulièrement au niveau de l'école Aristide Briand, où il devient très dangereux pour les piétons, trottinettes, fauteuils et poussettes de s'aventurer ?

Réponse : le passage des camions abîme effectivement les dalles. La Ville est en contact avec les sociétés pour qu'ils adaptent leurs camions. De plus, la Ville n'a pas encore réceptionné officiellement la rue auprès de VSGP, ce qui permet de demander au Territoire d'intervenir pour réaliser les travaux nécessaires, dont les pavés qui se déchaussent. La Ville attend le retour de VSGP sur le sujet.

Des camions de la société située dans le parking à droite de l'entrée de l'école se garent n'importe où et bloquent régulièrement la rue. De plus ils stationnent dans la rampe du parking ce qui est dangereux pour les résidents de cette copropriété.

Réponse : question transmise aux services.

Beaucoup de vélos, trottinettes et scooters empruntent les différents passages du Général de Gaulle et Jean Moulin. Ne pourrait-on pas installer un système de barrières (type croix de Saint-André) qui empêcherait les scooters de passer et forcerait les vélos et trottinettes à ralentir ?

Réponse : le passage Jean Moulin sert pour les livraisons des structures. Il est donc impossible d'installer un tel système. Pour le passage De Gaulle, les services étudient la faisabilité.

Qu'en est-il de la réception du projet de la rue de la Vanne par VSGP ? Beaucoup de malfaçons sont à déplorer.

Réponse : La Mairie a demandé à VSGP de revoir tous les points qui posent problèmes sur cette rue.

Qu'en est-il du trajet des bus et nouveaux arrêts en vue du transfert du terminus de la Porte d'Orléans à Bagneux-Lucie Aubrac ?

Réponse : question transmise aux services.

Concernant le passage de l'école Aristide Briand : de l'enrobage a été mis sur la première partie de l'allée pour boucher certains trous, mais il serait beaucoup

plus judicieux de finir l'allée ou de nombreux trous sont présents et accidentogènes ?

Réponse : question transmise aux services.

Concernant les jardinières situées entre la crèche Anne de Gaulle et le 26 boulevard du Général de Gaulle. Où en sont les pourparlers entre la Mairie et INLI concernant la dangerosité de ces jardinières dont les trous deviennent de plus en plus profonds. Une convention devait être envisagée afin de permettre à la mairie d'intervenir. Qu'en est-il ?

Réponse : Ces espaces verts sont partagés entre la copropriété privée et la mairie. Une convention est en cours pour les travaux, elle doit être votée en conseil municipal.

Il manque un marquage au sol et un passage piéton au début de la rue de la Vanne (intersection Barbés/Vanne). Dangereux pour les enfants qui pensent être encore sur le trottoir alors qu'ils sont sur le passage piéton surélevé.

Réponse : question transmise aux services.

Quels sont les permis de construire/rénover/travaux connus à date par la mairie sur le RD920 (rénovation d'immeuble, construction...) ?

Réponse : Les services de la Ville ont remonté 6 éléments le long de la RD920 :

- Une rénovation des 2 cheminées ;
- L'embellissement d'une façade principale ;
- La rénovation et le ravalement d'une façade ;
- Des travaux d'isolation d'une façade par l'extérieur ;
- Une rénovation de façade ;
- La réfection d'une toiture.

Est-ce que la mairie pourrait installer un feu tricolore devant le square Jean Moulin, arrêt de bus et Auchan ? Nous constatons de nombreuses traversées par la route à ce niveau. Idéalement ce feu tricolore passerait au rouge à la demande des piétons ou en cas de vitesse excessive des usagers de la route pour les obliger à respecter la limitation de vitesse.

Quelles solutions avons-nous pour remplacer/fermer/aménager les passages souterrains (remplacer par des feux tricolores...) ?

Rappel sur le Point d'information du projet de la RD 920 fait par Monsieur Paul-André MOULY, Maire-adjoint aux Mobilités, à la Voirie, au Stationnement et au Partage de l'espace public lors de la dernière réunion.

- Le projet initial n'a pas pu aboutir en raison de l'absence de mise en délibération au conseil départemental du Val-de-Marne malgré l'enquête publique.

- Une deuxième version, moins ambitieuse a été retenue et sa réalisation est en cours : sécurisation des pistes cyclables, déplacement des places de stationnement, restructuration des voies de bus avec création de quais de bus. L'avenue passera à 3 voies de chaque côté. Les travaux devraient être terminés d'ici fin février.
- Pour les souterrains, une convention de maîtrise d'ouvrage est en cours avec le département (vote en conseil municipal/départemental et démarches administratives pour convention des deux parties). Propriété du département des Hauts-de-Seine, cela permettrait à la ville de gérer l'éclairage, l'entretien, la propreté en échange d'une compensation financière du département.
- Un nouveau passage piéton entre Ferry/Jean Moulin est également prévu dans le projet.
- Concernant les futurs carrefours (Gambetta, Etienne d'Orves et Louis Rolland) : la Ville n'a pas encore de date sur le calendrier de ces aménagements.

Autres questions diverses :

Une ouverture était prévue entre la rue de la Vanne et la coulée verte. Où en est ce projet ?

Réponse : Ce projet n'a pas été approuvé par le Conseil du Val de Marne et la Ville de Paris qui en sont les propriétaires.

Pourquoi n'y a-t-il pas de panneaux d'affichage vers l'école Aristide Briand (côté rue de la Vanne) qui est un lieu très fréquenté ? Tous les affichages sont sur les grands axes, mais pas forcément opportuns pour les habitants du quartier.

Réponse : question transmise aux services.

Compte-rendu des travaux et réflexions des commissions.

Les membres du CQ ont créé des commissions pour constituer des axes de travail sur lesquelles ils ont travaillé en autonomie. **Pour rappel, chaque réunion de commission doit faire l'objet d'un compte rendu à remettre au Pôle Démocratie Participative et à présenter en séance.** Les membres des commissions doivent solliciter le Pôle démocratie participative pour réserver une salle, rencontrer des élus ou des services de la Ville.

Les différentes commissions et leurs membres :

Le président du comité de quartier rappelle les 4 commissions définies sur le comité et laisse la parole aux représentants des commissions pour faire un compte rendu de leurs travaux :

- **Mobilité et accessibilité** (Dominique ARMANO-PELLAN, Sandrine BERNIER, Jean-Philippe BERNIER et Ewen GIBOIRE).

- **RD920** (Anne SOURCIS, Marie-Pierre DORVILLE, Jean-Philippe BERNIER et Julien REMAUD).
- **Jeunesse** (Delphine BATALINE, Marie DESMONS-DOS SANTOS, Sandrine BERNIER, Ewen GIBOIRE et Hinda HEFAÏSSIA).
- **Vie de quartier** (Dominique ARMANO-PELLAN, Marie-Pierre DORVILLE, Delphine BATALINE, Marie DESMONS-DOS SANTOS, Evin ASLAN et Benoit RICHER).

Commission Mobilité et accessibilité :

Cette commission ne s'est pas réunie ou n'ont pas envoyé de compte rendu depuis la dernière réunion.

Commission RD920 :

Cette commission nous a envoyé des questions parvenues le vendredi 17 janvier que nous intégrons dans les remarques et questions diverses de ce compte rendu.

Commission Vie de quartier :

Cette commission ne s'est pas réunie ou n'ont pas envoyé de compte rendu depuis la dernière réunion.

Commission Jeunesse :

- Des rendez-vous avec Mme Colette Aubry, maire adjointe chargée à la Culture et Madame Marie COLAVITA, maire adjointe à l'éducation sont prévus prochainement.
- Plusieurs sujets ont été discutés dans la commission, notamment le babyfoot situé dans le square Jean Moulin que cette commission juge dangereux et inutile pour les enfants. Un jardinier est allé voir, aucun problème sur le baby-foot. C'est d'ailleurs ce qu'indique le rapport de maintenance préventive. Le Pôle démocratie participative a donc suggéré au membre de profiter des budgets participatifs pour demander une transformation de ce baby-foot en table de ping-pong.

Point sur les Budgets participatifs.

Monsieur Jean-Pierre DAVIAUD demande au Pôle démocratie participative de présenter le dispositif des Budgets participatifs dont la 5^e édition débutera en mars 2025.

- Un dispositif de **démocratie participative** : co-construire les projets imaginés et votés par les Montrougiennes et les Montrougiens
- Une **enveloppe financière** de 300 000€ votée en Conseil municipal tous les 2 ans

5 grandes phases :



Le dépôt des projets :

- **Tous les Montrougiennes et Montrougiens de 16 ans et + peuvent déposer leur projet pour la ville** (à l'exception des élus ayant un mandat local ou national)
- **Les projets déposés doivent :**
 - Relever des compétences de la Ville,
 - Être localisés sur le territoire communal,
 - Être d'intérêt général et à visée collective,
 - Concerner uniquement des dépenses d'investissement,
 - Être techniquement et juridiquement réalisables,
 - Pouvoir être réalisés dans les deux ans,
 - Avoir un coût de réalisation inférieur à 1/3 du Budget participatif total, soit 100.000 euros.
 - Ne comporter aucun élément de nature discriminatoire, diffamatoire, ou contraire à l'ordre public.
 - Ne générer aucun frais de fonctionnement nouveau jugé trop élevé par les services municipaux.

L'analyse des services :

Le service concerné par le projet étudie sa faisabilité :

- Technique
- Financière (< 100 000 € d'investissement)
- Juridique

Le Grand oral :

Pour chaque quartier :

- **Un jury** composé de **8 membres du Comité de quartier volontaires** + le Président et son Vice-Président.
- **Des auditions** : les projets qui concernent le quartier sont présentés au jury par le porteur de projet.
- **Une sélection** : 10 projets maximum par quartier sont retenus par le jury.

La phase de vote :

Tous les Montrougiennes et Montrougiens de plus de 16 ans et + peuvent voter pour leurs 3 projets préférés.

Les projets lauréats sont ceux qui obtiennent le plus de voix dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée aux Budgets Participatifs – soit 300 000 €.

Phase de réalisation :

- Les projets lauréats sont réalisés dans les 2ans qui suivent leur élection.
- Les porteurs de projets sont associés à la construction de leur projet.
- Le pôle Démocratie participative assure le lien entre le porteur de projet, les élus et le service en charge de la réalisation.

Les membres des CQ sont invités à participer en :

- Déposant un projet,
- En en parlant autour d'eux
- En étant volontaire pour faire partie du jury du Grand oral

Remerciements de Monsieur Jean-Pierre DAVIAUD pour les échanges. Il met ensuite fin à la réunion à 20h15.

Quelques informations importantes :

- Petit rappel des règles concernant les questions :
- Toutes les questions doivent parvenir par mail « comitedequartier@ville-montrouge.fr » au moins **15 jours avant la réunion.**
- Il faut envoyer un mail si vous êtes intéressé pour rejoindre une commission.

Tout sur la Démocratie participative à Montrouge :
<https://jeparticipe.ville-montrouge.fr/>

Inscription à Actu'Montrouge, la Newsletter de la ville :
<https://www.ville-montrouge.fr/497-newsletter.htm>

Prochaine réunion du Comité de quartier le **mercredi 9 avril 2025 à 18h30 à la Maison des Associations.**